

RÈGLEMENT DE L'ENSE'RUN Colombiers 34440 -22/06/2025

ARTICLE 1 : COURSE

Courses :

L'Ensé'Run est constituée de 3 courses et d'une randonnée qui empruntera le même parcours que la course « Le Malpas »

Détails des courses :

L'Oppidum : 23Km D+ 300 ; départ 8h30

L'Ensérune : 16Km D+200 ; départ 9h00

Le Malpas : 9Km D+ 120 ; départ 9h30

Randonnée pédestre : Non Chronométrée ; départ 9h30

Les départs et les arrivées se feront sur la zone de l'Amphithéâtre / port de de Colombiers (Hérault)

Organisation

La limite de participants est fixée à 1200 inscrits. Les personnes s'inscrivant et participant aux différentes épreuves, le font sous leur propre responsabilité.

L'Oppidum : 23Km D+ 300 Age mini lors de l'épreuve : 18 ans

L'Ensérune : 16Km D+200 Age mini lors de l'épreuve : 16 ans

Le Malpas : 9Km D+ 120 Age mini lors de l'épreuve : 16 ans

Randonnée : Age mini lors de l'épreuve : 8 ans

Pour les mineurs une autorisation parentale sera demandée.

Parcours

Les parcours sont composés de routes, chemins et sentiers. Ils emprunteront le site de l'oppidum, dont une partie appartient aux monuments de France, des voies publiques et des parties privées.

Classements

Au général, récompense pour les 3 premiers hommes et 3 premières femmes. Au classement, en cas d'ex aequo, le plus âgé sera placé avant l'autre.

Il n'y aura pas de classement pour la randonnée

Le classement sera arrêté à 11h30. Toute personne arrivée après ne sera plus classée

ARTICLE 2 : LICENCE OU PPS (Parcours de Prévention Santé)

Licenciés FFA :

Seule la présentation de la licence FFA sera acceptée, elle devra être en cours de validité au moment de l'épreuve.

Non licenciés FFA ou licenciés d'autres sport :

Pour les personnes majeures, elles devront suivre le PPS à l'inscription. Il en sera de même pour les mineurs et il sera demandé le certificat médical à l'inscription ou au retrait du dossard pour valider leur inscription.

Attention le PPS n'a que 3 mois de durée de validité et il doit être valide le jour de la course.

SANS CES DOCUMENTS LE RETRAIT DU DOSSARD SERA REFUSE ET TOUT REMBOURSEMENT SERA IMPOSSIBLE.

Pour la randonnée, aucun justificatif médical n'est à fournir, ni de PPS à remplir, le parcours n'étant pas chronométré.

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront en ligne sur le site d'ATS Sport le règlement se fait sur le site par carte bancaire uniquement. Il sera possible de s'inscrire sur place avec une majoration de 5€ au tarif affiché sur ATS, paiement en espèces ou chèques uniquement.

Les Inscriptions seront ouvertes jusqu'au 20 Juin 2025

TARIFS

Ils augmenteront dans le temps comme suit :

Course	Jusqu'au 31/12	Du 01/01/25 au 31/03/25	Du 01/04/25 au 20/06/25	Sur place
L'oppidum	19€	23€	26€	30€
L'Ensérune	12€	16€	18€	20€
Le Malpas	9€	9€	9€	10€
La rando	5€	5€	5€	5€

Tout dossier incomplet avant la clôture des inscriptions ne permettra pas de récupérer le dossard.

ARTICLE 4 : SECURITE

Un service de sécurité assuré par les organisateurs sera mis en place sur le parcours. Tous les coureurs devront se conformer impérativement à leurs prescriptions ou à celles du code de la route.

Nous rappelons que tout coureur doit assistance à personne en danger. En cas de problème, les concurrents devront en avvertir au plus vite l'organisation.

ARTICLE 5 : SERVICE MÉDICAL

Un service de secours sera mis en place avec un médecin qui sera présent le jour de la course.

ARTICLE 6 : RAVITAILLEMENTS

Les ravitaillements contiendront du liquide ET du solide

Ils seront positionnés de la façon suivante :

Sur le 23Km : Ravito au 7.5 ; 13 ; 21

Sur le 16 Km : Ravito au 6 ; 13

Sur le 9 Km : Ravito au 2.5 ; 7.5

il y aura 2 ravitaillements liquide supplémentaires :

Pour le 16 Km ravito liquide au 9 et 12ème Km

Pour le 23Km ravito liquide au 10,5 et 17,5ème Km

IL NE SERA PAS FOURNI DE GOBELETS SUR LES RAVITOS. DES JERICANS SERONT A DISPOSITION POUR SE SERVIR ET REMPLIR LES GOURDES pour l'eau plate. Les autres boissons seront en bouteilles.

ARTICLE 8 : MATÉRIEL OBLIGATOIRE ET RECOMMANDATIONS

Matériel obligatoire pour la course : un gobelet.

Sur le 23Km : une réserve d'eau d'1L et de l'alimentation

Sur le 16 Km : une réserve d'eau d'1L et de l'alimentation

Sur le 9 Km et randonnée : une réserve d'eau d'1/2L

ARTICLE 9 : RESULTATS

Le classement sera disponible sur internet : ATS-SPORT

ARTICLE 10 : ASSURANCES

Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées à leur licence. Il incombe aux autres participants d'être assurés individuellement.

ARTICLE 11 : RETRAIT DES DOSSARDS

Le jour de la course à partir de 7h et jusqu'à 10 min du départ de la course ou la veille en fonction du nombre de participants.

Lieu : Salle du Temps libre (sur le port) sous la présentation d'une pièce d'identité et de la licence ou du PPS si ces derniers n'ont pas été fournis à l'organisation avant le retrait.

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS

Email : enserun.colombiers@gmail.com

Téléphone : 06.07.27.83.78 (préférer les messages)

Facebook : Ensé'Run

ARTICLE 11 : LA RANDONNÉE PÉDESTRE

Vous êtes les bien venus en famille, soyez bien chaussés. Les chiens ne sont pas autorisés.

SUR LE SITE DU MUSÉE DE L'OPPIDUM D'ENSERUNE , IL VOUS EST INTERDIT DE SORTIR DU PARCOURS BALISE. LES DOSSARDS SONT OBLIGATOIRES AFIN DE POUVOIR PASSER PAR LE SITE LES ENTRÉES ET SORTIES SERONT SURVEILLÉES.

Pour les enfants, il convient aux parents du juger s'ils peuvent faire les 9Km de marche. Le parcours n'est pas à l'ombre et sur cette période il peut faire très chaud le matin.

- Départ 9h30 (en même temps que la course du malpas, vous devrez vous positionner en arrière des coureurs)
- Distance : 9KM ET 120MD+

ARTICLES GENERAUX

ARTICLE 12

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler les épreuves sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

ARTICLE 13

Tout(e) concurrent(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses. Il (elle) s'engage sur l'honneur à ne pas anticiper le départ et à parcourir la distance complète avant de franchir la ligne d'arrivée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. Les suiveurs ou véhicules suiveurs (y compris les vélos) sont interdits sur le circuit en dehors de ceux de l'organisation.

ARTICLE 14

Tout concurrent à qui est attribué un dossard autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit tels que média et partenaires à utiliser les images et/ou audiovisuelles prises à l'occasion de la manifestation, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires réalisés et diffusés dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être ajoutées à cette durée. Pour cela, il autorise aussi d'être survolé par un drone pour les prises de vue.

ARTICLE 15

Conformément à la loi Informatique et liberté n°78-17 du 16 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. Par l'intermédiaire de l'organisation Colombiers Run Aventures, les coureurs peuvent recevoir des propositions d'autres organisations ou de sociétés. Ceux qui ne le souhaitent pas doivent le signaler par écrit ou par e-mail à l'organisation.

ARTICLE 16

Les différents parcours évoluent dans un milieu naturel, dont un site classé monument de France, il est donc interdit de jeter tous déchets sur le parcours. Les participants s'engagent à faire leur maximum afin de laisser le moins de traces possible de leur passage.